

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°33/2014****OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES  
DE LA CASA POUR LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 18
Excusés	: 5
Pouvoirs	: 5
Votants	: 23

**SÉANCE DU 17 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le mardi dix-sept juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatre juin 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,  
Mesdames, Messieurs : Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Erwann LE NEGRATE, Grégory MARCUCCI, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Anne FONTANEZ-PEDERSEN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Marie BELLONE qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Anne FONTANEZ-PEDERSEN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Jean-François PIOVESANA arrive pendant la présentation du rapport n°3 et prend part au vote.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) dispose de la compétence Equilibre Social de l'Habitat. L'intérêt communautaire de cette compétence a été défini le 10 juillet 2006 par délibération du Conseil Communautaire.

La CASA, sur le fondement de l'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, bénéficie de la réservation d'un certain nombre de logements dans chaque programme HLM en contrepartie d'un apport de terrain, d'un financement ou d'une garantie d'emprunt. Ainsi, la CASA dispose d'un contingent de réservation de « logement locatif social » (LLS), de l'ordre de 20% au titre de la garantie d'emprunt et de 10% au titre des subventions accordées.

Le dispositif de réservation consiste pour la CASA à bénéficier de la faculté de présenter des candidats à la Commission d'Attribution Logements des organismes HLM (OPHLM, SA HLM, SEMHLM)

Afin de garantir une transparence et une équité de traitement des candidatures, une Commission Communautaire d'Attribution des Logements a été créée le 1<sup>er</sup> avril 2006.

Cette instance, dont le fonctionnement repose sur un règlement intérieur et un guide des procédures, établit mensuellement un procès-verbal (signé par le Maire de la Commune concernée et la Vice-Présidente en charge de l'habitat), qui est transmis à l'organisme HLM dans la perspective de la commission attribution logement.

Cette Commission est composée de :

- deux élus communautaires permanents (et leurs suppléants) désignés par le Conseil Communautaire
- deux élus communaux par Commune, dont un assure la présidence de séance ou leur suppléant
- un représentant d'une association
- un représentant de la Préfecture désigné par le Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder, par scrutin majoritaire à l'élection de deux membres titulaires et deux membres suppléants représentant le Conseil Municipal à la Commission d'Attribution des Logements.

Se portent candidats :

Mmes Colette ZALMA, Hélène GARDET, Aline ZANI pour être membres titulaires,  
Mmes Christine VAUTRIN, Claudine NAVARRO, Annie BARBIER pour être membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 23

Suffrages exprimés : 23

Mme Colette ZALMA	obtient 18 voix (majorité 12 voix)
Mme Hélène GARDET	obtient 18 voix (majorité 12 voix)
Mme Aline ZANI	obtient 5 voix (majorité 12 voix)
Mme Christine VAUTRIN	obtient 18 voix (majorité 12 voix)
Mme Claudine NAVARRO	obtient 18 voix (majorité 12 voix)
Mme Annie BARBIER	obtient 5 voix (majorité 12 voix)

Mmes Colette ZALMA et Hélène GARDET sont désignées membres titulaires

Mmes Christine VAUTRIN et Claudine NAVARRO sont désignées membres suppléants

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE.

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le